



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 04 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatre mars à 18 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire.

Présents :

Monsieur Philippe PIGEAU, Madame Nadège CANTIER, Madame Gilda SARANDAO, Monsieur Michel BONNEAU, Madame Marie-Thérèse MUNOZ, Monsieur Bernard MICHELOT, Madame Monique LATTARD, Madame Elfrida SERVILLE, Madame Anne GALLO, Madame Lucette ALAIN, Madame Jocelyne BERESINA, Madame Manuela ROMERO, Monsieur Mickaël CHEVALIER, Madame Josette DESVIGNES

Absents représentés :

Monsieur Christian LANDRE donne pouvoir à Madame Nadège CANTIER, Monsieur Abdelkrim MAY donne pouvoir à Madame Manuela ROMERO, Madame Adeline CASTANO donne pouvoir à Madame Lucette ALAIN, Monsieur Roland FUCHET donne pouvoir à Madame Josette DESVIGNES

Absents :

Monsieur Ali TAIEB BOUHANI, Monsieur Sovanavy CHHIM, Monsieur Pierre MOURON, Madame Maria Silvia MONTEIRO, Monsieur Rabah DJEDDOU

Madame Anne GALLO est désignée secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Nombre de conseillers en exercices : 23

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 18

Finances

D2025_13 ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2024 - BUDGET ANNEXE HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Madame Gilda SARANDAO, 3^{ème} Adjointe, rappelle que le compte de gestion constitue la présentation des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Madame Gilda SARANDAO présente les résultats d'ensemble du compte de gestion. C'est l'assurance que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

| | Fonctionnement | Investissement | TOTAL |
|-----------------------------|----------------|----------------|--------------|
| Recettes nettes | 2 607 759.00 | 1 921 543.05 | 4 529 302.05 |
| Dépenses nettes | 1 977 772.41 | 2 027 055.91 | 4 004 828.32 |
| Résultat de l'exercice 2024 | + 629 986.59 | - 105 512.86 | + 524 473.73 |
| Excédent (+) ou Déficit (-) | | | |

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L2121-31 du Code du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant la concordance des écritures comptables de l'ordonnateur et du comptable ;
Entendu le rapport de Madame Gilda SARANDAO ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : **D'APPROUVER** le compte de gestion du Comptable Public pour l'exercice 2024 du Budget Annexe Habitat et renouvellement urbain. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Conseil municipal adopte, à la majorité.

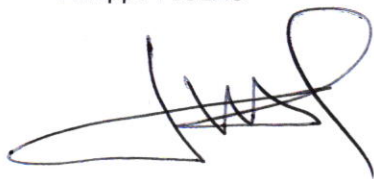
Détail des votes :

16 Pour

2 Contre

Monsieur Roland FUCHET, Madame Josette DESVIGNES

Le Maire,
Philippe PIGEAU



Anne GALLO,
Secrétaire de séance



Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le1.3 MARS 2025.....
et publié, affiché ou
notifié le1.3 MARS 2025.....
Le Maire,

